

Salle du conseil
Hôtel de ville
Moncton (N.-B.)
18 septembre 2023
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse
Bryan Butler, conseiller
Monique LeBlanc, conseillère
Marty Kingston, conseiller
Paulette Thériault, conseillère
Shawn Crossman, maire adjoint

Charles Léger, conseiller
Daniel Bourgeois, conseiller
Dave Steeves, conseiller
Susan Edgett, conseillère
Paul Richard, conseiller

ABSENT

Paul Richard, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Nick Robichaud, directeur municipal par intérim
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations
Jocelyn Cohoon, directrice, Loisirs, et directrice générale par intérim, Services communautaires
Chuck Savoie, directeur, soutien aux services de police, et directeur général par intérim, Services de protection
France Levesque-Ouellette, directrice, Affaire juridiques
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications
Benoit Jollette, surintendant, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC
Conrad Landry, chef des pompiers
Dylan Geldart, urbaniste
Bill Budd, directeur, Urbanisme et aménagement
René Lagacé, directeur, Ingénierie

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal en date du 18 septembre 2023 soit adopté en y supprimant ce qui suit :

- Retrait du point 12.1 (Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick – Demande de financement).

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

3.

DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5.

QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

5.1 Fermetures de rues et exemptions à l'Arrêté concernant les bruits excessifs

Fermetures de rues :

- Courir pour lire – 22 octobre 2023
- Défilé du jour du Souvenir – 11 novembre 2023
- Défilé Royale du père Noël du Grand Moncton – 25 novembre 2023

- Fête familiale de la veille du Nouvel An – 1^{er} janvier 2024

Exemptions à l'Arrêté concernant les bruits excessifs :

- Courir pour lire – 22 octobre 2023
- Défilé du jour du Souvenir – 11 novembre 2023
- Défilé Royale du père Noël du Grand Moncton – 25 novembre 2023
- Fête familiale de la veille du Nouvel An – 1^{er} janvier 2024

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve les demandes d'exemption provisoire à l'Arrêté concernant la fermeture de rues et à l'Arrêté concernant la prévention des bruits excessifs dans la ville de Moncton selon les modalités exposées dans la section du contexte du formulaire de Rapport au Conseil afin que les événements se déroulent comme prévu.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

6. EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION**6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC**

5 minutes

- 6.1.1 **Présentation :** Journée Step Up for Ostomy, Denise Nicholson, ISPSC d'Ostomy Moncton, et Guy Hébert, membre d'Ostomy Moncton

Denise Nicholson et Guy Hébert présentent un exposé de vive voix sur les services offerts par Ostomy Moncton et invitent les conseillers municipaux au prochain événement de cet organisme, qui se déroulera le 23 septembre 2023 sur le thème « Journée Step Up for Ostomy ».

- 6.1.2 **Présentation :** L'adaptation climatique fondée sur la nature, Lilian Barraclough, coordonnatrice de projet pour l'Initiative de recherche et de connaissances, et Annika Chiasson, directrice générale

Lilian Barraclough présente un exposé en format PowerPoint décrivant dans leurs grandes lignes les travaux et les recherches de son organisme relativement à des solutions climatiques fondées sur la nature. Elle se penche sur les approches fondées sur la nature et faisant appel aux écosystèmes naturels ou à leurs éléments, en misant sur des infrastructures permettant de réagir aux effets les plus importants des dérèglements du climat ressentis par les Néo-Brunswickois, dont l'élévation du niveau de la mer, la submersion du littoral et les inondations continentales, les vagues de chaleur et la diminution de la qualité de l'eau et de l'air. Les approches fondées sur la nature servent d'outils pour réduire non seulement les risques des effets des dérèglements du climat sur les collectivités, mais aussi les émissions de gaz à effet de serre, en améliorant l'habitat offert aux espèces en péril, en filtrant l'eau et en aménageant des espaces verts pour les loisirs et l'activité physique.

L'organisme qu'elle représente, soit le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick, ainsi que son partenaire, Nature NB, dirigent un projet financé par Infrastructure Canada et par le Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick afin d'aider les municipalités à maîtriser les risques climatiques en mettant en œuvre des infrastructures fondées sur la nature et des infrastructures climatiques naturelles. Pour savoir ce que le public en pense et dans quelle mesure il est favorable, on a sondé plus de 660 résidents appartenant à tous les groupes démographiques du Nouveau-Brunswick.

Elle enchaîne en présentant les faits saillants de tous les résultats de ce sondage, qui révèlent que la plupart des résidents préfèrent les solutions fondées sur la nature et qui portent sur les efforts de la Ville de Moncton pour s'adapter aux dérèglements du climat et maîtriser les changements climatiques en améliorant la qualité de vie pour les résidents.

La mairesse lui demande de revenir présenter un compte rendu au Conseil municipal lorsque l'outil de calcul des coûts et des avantages sera prêt pour donner l'information.

- 6.1.3 **Présentation :** Théâtre l'Escaouette – Marcia Babineau et Élise Desveaux Graves, codirectrices

Marcia Babineau et Allain Jean présentent un exposé en format PowerPoint sur le théâtre l'Escaouette et donnent les détails de leurs travaux dans la collectivité, en plus de parler des prochains spectacles. Le groupe remercie la Ville de toute son aide depuis sa fondation, il y a 45 ans.

- 6.1.4 **Présentation :** Le transport actif – Calvin Martin et Michael Roy, Coalition de transport actif Moncton

Michael Roy anime un exposé en format PowerPoint et présente Shannon Emery, qui donne de l'information sur le mouvement School Bike Bus (Vélobus scolaire) dans le nouveau quartier de ouest; le Vélobus scolaire constitue un moyen plus sécuritaire qui permet aux enfants et aux

parents de se rendre à l'école à vélo. Il faut étendre ce projet au plus grand nombre possible d'écoles en zone urbaine. Shannon Emery remercie la Ville de tous les investissements consacrés au transport actif et des améliorations apportées à ce mode de transport à Moncton.

Michael Roy poursuit son exposé en confirmant les trois activités essentielles que son groupe a demandé à la Ville de réaliser en juin :

1. mettre sur pied le Comité du transport actif;
2. créer un poste à temps plein de coordonnateur ou de coordonnatrice du transport actif;
3. ouvrir un poste du budget pour les améliorations à apporter au transport actif.

M. Roy remercie la Ville et fait savoir qu'il a hâte de travailler en collaboration avec l'Administration municipale afin de réaliser la vision de cet organisme dans les prochaines années.

La mairesse profite de l'occasion pour présenter Leslie Tse, la nouvelle coordonnatrice du transport actif de la Ville, qui assiste à la séance du Conseil.

Autres présentations

2 minutes

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

6.2.1 Mise à jour – GRC – Surintendant Benoit Jollette, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC

Benoit Jollette, surintendant, fait le point sur les activités de la GRC :

Section de la police communautaire :

- Vendredi et samedi, des membres de la GRC ont parcouru la Ville pour s'assurer que personne ne restait sans abri pendant la tempête et ont invité les itinérants à se rendre dans les refuges et à se prévaloir des services offerts.
- En août, des membres de la GRC se sont réunis avec les représentants de 39 établissements scolaires pour parcourir les plans et les procédures de sécurité et pour mener des exercices de simulation afin de veiller à ce que les établissements scolaires et les élèves soient prêts à affronter les situations d'urgence.
- On a presque terminé d'aménager le bureau des Services de police communautaires du centre-ville; la date officielle du déménagement est fixée au 1^{er} novembre 2023.

Groupe de réduction de la criminalité :

- Des membres de la GRC ont poursuivi leur enquête sur l'homicide de Bernard et Rose-Marie Saulnier. Le 7 septembre 2023, on a accusé Janson Baker d'être l'auteur du crime. M. Baker est actuellement incarcéré et purge une peine pour un autre chef d'accusation. Sa prochaine comparution devant le tribunal est fixée au 14 septembre relativement à ce chef d'accusation.

Activités d'application des lois et des règlements sur le narcotrafic et la consommation dans la rue :

- Dans le dernier mois, 14 personnes ont été arrêtées dans le cadre de mandats en instance, il y a eu trois saisies de drogues et on a retrouvé deux véhicules volés.

Section des enquêtes générales :

- On a identifié un suspect relativement au cambriolage à main armée qui s'est déroulé dans l'établissement de la Caisse populaire Omista; on ne l'a toutefois pas encore retrouvé.
- Le 5 septembre 2023, on a dépêché des agents pour se rendre dans un terrain boisé en sortant du chemin Mountain : on a trouvé un cadavre sur ce terrain. On n'a pas déterminé la cause du décès. Cet incident n'est pas lié au cadavre qu'on a retrouvé à la sortie du boulevard Westmount.
- Un enseignant accusé d'abus sexuel est aujourd'hui accusé de plus de 25 délits sexuels.
- Stephen Blackwood a été jugé coupable d'agression sexuelle sur plusieurs jeunes gens. Le tribunal fixera la date du prononcé de la sentence.

Section de la patrouille :

- Le 14 septembre 2023, des membres de la GRC ont été appelés à se porter à la rescousse de deux jeunes gens emprisonnés sous le pont-jetée. L'équipe de négociation en situation de crise et le Service d'incendie de Moncton sont intervenus et ont pu les sortir en toute sécurité de leur fâcheuse position.

Pour répondre à la demande de suivi de Daniel Bourgeois, conseiller municipal, afin de donner suite à la question posée pendant la dernière réunion sur les indicateurs de rendement clés de l'APRC, Benoit Jollette lui suggère de communiquer avec le président de l'APRC pour en savoir plus.

Dave Steeves, conseiller municipal, demande à Benoit Jollette la liste des agents nommés à titre de représentant de chaque école secondaire.

Shawn Crossman, maire adjoint, suggère à Benoit Jollette de travailler en collaboration avec Patrick Richard, de DMCI, afin de coordonner un exposé à présenter aux propriétaires d'entreprise du centre-ville pour leur donner de l'information sur le nouvel établissement des Services de police communautaires de la rue Main.

7.**QUESTIONS D'URBANISME****7.1 Introduction – Rezonage du 20, avenue Connaught – Bill Budd**

Bill Budd présente un exposé en format PowerPoint décrivant dans ses grandes lignes la demande déposée par Dan Purcell au nom de PFT Holdings Ltd., propriétaire foncier, afin de rezoner le 20, avenue Connaught (NID 00731570) pour passer de la zone R2 (Zone d'habitations bifamiliales) à la zone R2U (Zone d'habitations urbaines). L'objectif de cette demande de rezonage consiste à permettre d'aménager un immeuble d'habitation de quatre logements dans le bâtiment existant construit sur cette propriété.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec la modification proposée à l'Arrêté de zonage, soit l'arrêté Z-222.18 :

1. en procédant à la première lecture de l'Arrêté;
2. en demandant au Comité consultatif d'urbanisme de fournir ses avis par écrit;
3. en fixant au 16 octobre 2023 à 16 h la date et l'heure de l'audience publique, qui se déroulera à la salle du conseil à l'hôtel de ville.

Le rezonage, s'il est approuvé, doit faire l'objet d'une entente conditionnelle sur le zonage qui comprend, entre autres, les conditions suivantes :

1. La végétation existante doit rester intacte, comme il est indiqué sur le plan du site.
2. La nouvelle végétation proposée doit être constituée de conifères ou d'arbres à feuilles caduques et d'arbustes.
3. Il faut interdire le stationnement entre la limite de propriété avant et le mur de fondation le plus près du bâtiment principal.
4. Le bateau de trottoir doit être réduit de 8,84 m à 6,1 m avant la délivrance d'un permis de construction ou d'aménagement.
5. Le demandeur doit fournir les numéros d'unité pour le bâtiment principal avant la délivrance d'un permis de construction ou d'aménagement.
6. Tous les aménagements du terrain réalisés conformément à cette entente doivent respecter les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, dans sa version modifiée périodiquement, sauf dans les cas prévus dans la présente.
7. Nonobstant le paragraphe 42(1) de l'Arrêté de zonage, le nombre de places de stationnement de surface peut être réduit de quatre à deux places.
8. Nulle disposition des présentes n'interdit ou ne limite, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur immobilier de demander une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*.
9. Les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins soumis dans l'annexe B.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par le conseiller Kingston

Bryan Butler, conseiller municipal, demande si les résidents actuels de ce bâtiment seront expulsés pour permettre de réaliser ce projet d'aménagement. Bill Budd fera le suivi de cette question et communiquera avec le Conseil municipal.

MOTION ADOPTÉE**7.2 Lotissement provisoire – 2380, chemin Mountain, lotissement de 3342102 Nova Scotia Limited – Bill Budd**

Bill Budd présente un exposé en format PowerPoint dans lequel il donne les détails d'un projet de lotissement proposé qui oblige le Conseil municipal à donner son approbation afin de créer de nouvelles voies publiques, conformément à l'article 88 de la *Loi sur l'urbanisme*.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

1. approuve le plan provisoire du lotissement de 3342102 Nova Scotia Limited à l'emplacement recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, à savoir le « CHEMIN MOUNTAIN ROAD (VOIE PUBLIQUE) 341m² ± », tel qu'il est illustré à l'intérieur de la ligne noire épaisse sur le plan provisoire du lotissement;
2. approuve que le « CHEMIN MOUNTAIN ROAD (VOIE PUBLIQUE) 341m² ± » fasse partie du chemin Mountain Road au moment de l'enregistrement du plan de lotissement;

Il est également recommandé que le Bureau des affaires juridiques prépare un accord de licence, contenant toutes les clauses et les conditions nécessaires, à conclure avec 33421202 Nova Scotia Limited et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer l'entente et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Butler
Appuyée par le conseiller Steeves

MOTION ADOPTÉE

8.

EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, fait savoir qu'il est déçu d'apprendre qu'on n'a pas encore communiqué au Conseil municipal les indicateurs de rendement clés (IRC). À son avis, les IRC permettraient au Conseil municipal de suivre, de mesurer et d'évaluer les investissements consacrés au recrutement de cinq agents de la GRC et de neuf agents de la sécurité communautaire. Le Conseil municipal a demandé cette information en février 2023 et invite l'Autorité policière régionale de Codiac à éviter tout autre retard en communiquant l'information au Conseil municipal.

Dave Steeves, conseiller municipal, fait savoir aux résidents du secteur nord qu'on mène actuellement une étude sur les problèmes d'odeurs nauséabondes. Hive Engineering procède à des analyses en temps réel et demande aux résidents de signaler les odeurs nauséabondes à Lachlan au 506-850-0517 puisque les quatre prochaines semaines de cette analyse sont cruciales pour cette étude.

9.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 **Recommandations** – Séance à huis clos – le 11 septembre 2023

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- 1) Approuve la demande déposée par J.N. LAFFORD REALTY INC. pour l'aménagement proposé de la phase 3 du 19, rue Foundry (NID 70360011), dans le cadre du Programme des subventions de réaménagement établi en vertu de la Politique relative au programme d'incitatifs financiers pour la zone visée par le Plan d'améliorations communautaires du noyau du centre-ville et les propriétés patrimoniales désignées, selon les sommes reproduites dans le modèle financier pour les subventions de réaménagement.
- 2) Approuve la demande déposée par J.N. LAFFORD REALTY INC. pour le Programme de subventions équivalentes aux droits de permis de construction et d'aménagement, établi en vertu de la Politique relative au programme d'incitatifs financiers pour la zone visée par le Plan d'améliorations communautaires du noyau du centre-ville et les propriétés patrimoniales désignées, pour les travaux d'aménagement proposés de la phase 3 au 19, rue Foundry (NID 70360011), lorsque le demandeur aura répondu aux conditions du Programme et que l'Administration de la Ville aura procédé à la vérification.
- 3) Demande au Bureau des affaires juridiques de la Ville de rédiger un accord pour le versement des subventions en faisant appel à l'accord type annexé à la politique, d'y ajouter l'information pertinente sur la subvention et le projet du demandeur et autorise la mairesse et la greffière municipale à signer ledit accord et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par la conseillère Leblanc

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton autorise la Ville à conclure un accord d'achat et de vente avec Alan Robert Hopper et Maureen Nelly Hopper pour le reliquat de la tranche du NID 617068 du lotissement, situé dans le bassin hydrographique de Turtle Creek, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour effectuer la transaction d'achat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

10.

RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 Programme de partenariat pour les routes provinciales municipales – Plan quadriennal 2025-2028

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton adopte le document intitulé « Plan quadriennal de la Ville de Moncton pour le Programme de partenariat autoroutier provincial-municipal 2025-2028 » et demande à la l'Administration de l'inclure dans la demande de financement à adresser par la Ville de Moncton au ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

10.2 Appel d'offres TCS23-001 – Réfection de la Caserne de pompiers de la rue Brandon

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de l'appel d'offres n° TCS23-001 (Réfection de la Caserne de pompiers de la rue Brandon) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions et le cahier des charges de l'appel d'offres, soit Avondale Construction Ltd., en contrepartie du prix total proposé et révisé de 184 853,70 \$, dont la TVH de 15 %.

Il est également recommandé de constituer une provision pour éventualités de huit pour cent (8 %), soit la somme de 14 788,30 \$, dont la TVH de 15 %, dans le budget du projet pour tous les frais supplémentaires qui pourraient être engagés en raison des conditions inconnues ou imprévues du site.

Proposée par le conseiller Bourgeois
Appuyée par la conseillère LeBlanc

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, remet en question la nécessité d'enlever 14 fenêtres extérieures.

Alcide Richard répond que même si on cherche à enlever ces fenêtres, l'Administration est toujours en train de revoir les options qui cadrent avec son budget et présentera un compte rendu au Conseil municipal lorsqu'il aura plus de détails.

MOTION ADOPTÉE

10.3 Proposition de prix QP23-070 – Fourniture et livraison de cadres et couvercles de regards d'égout

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat correspondant à la Proposition de prix n° QP23-070 pour la fourniture et la livraison de cadres et de couvercles de regards d'égout au soumissionnaire le moins-disant qui respecte l'ensemble des clauses et des conditions, du cahier des charges et des exigences, soit IMP Group Ltd. (Castings Division), pour une durée de douze (12) mois, conformément aux prix unitaires de la proposition pour tous les articles indiqués dans les sections A et B de la proposition de prix, ce qui représente une valeur contractuelle estimative annuelle totale de 41 913,00 \$, TVH de 15 % en sus, le contrat étant assorti d'options permettant de le proroger pour trois (3) périodes supplémentaires d'une durée de douze (12) mois chacune, si on juge qu'il est dans l'intérêt supérieur de la Ville de le faire.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

10.4 Contrat n° W23U 08CJ – Améliorations du stationnement du Centre des opérations

Motion : Que le contrat de la Ville n° W23U 08CJ (Améliorations du stationnement du Centre des opérations) soit attribué à Modern Construction (1983) Ltd. pour la somme de 792 626,00 \$, TVH comprise (718 780,82 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit établi à 765 000 \$, dont la TVH nette, ainsi que les travaux d'ingénierie et les imprévus.

Il est également recommandé de rédiger le projet du contrat et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Kingston
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

10.5 Remplacement des réservoirs de carburant diesel de la Station de pompage à basse pression

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration de procéder au remplacement de deux (2) réservoirs de stockage du carburant diesel à la station de

pompage à basse pression de Turtle Creek en faisant appel à Kelly Petroleum Services Ltd., en contrepartie du prix total offert de 143 600,50 \$, dont la TVH de 15 %;

Qu'une provision pour éventualités de dix pour cent (10 %), soit la somme de 14 360,05 \$, dont la TVH de 15 %, soit constituée dans le budget du projet afin de tenir compte des conditions inconnues ou imprévues du site;

Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer au projet un financement complémentaire de 120 443,96 \$, dont la TVH de 15 % et une provision pour éventualités de 10 %, en puisant cette somme dans le Fonds d'exploitation des services d'aqueduc et d'égout 2023, qui est actuellement excédentaire de 635 000 \$.

Proposée par le conseiller Steeves
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

11. LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- 11.1 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.18 – 20, avenue Connaught – *première lecture (sous réserve de l'approbation du point 7.1)*

La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-222.18.

12. AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

- 12.1 Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick – Demande de financement
Point retiré de l'ordre du jour.
-

13. NOMINATIONS À DES COMITÉS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Shelley M. Morton
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE
DU SOUTIEN LÉGISLATIF

/ 18 h 10

/ko